

Chers habitants du Sud-Artois, la capacité à innover, à communiquer, à s'ouvrir aux autres contribuent à l'attractivité d'un territoire.

Notre Sud-Artois, en plein cœur de la Région des Hauts-de-France, desservi par la gare d'Achiet-le-Grand et par la sortie de l'autoroute A1 à Bapaume possède tous les atouts pour se développer.

Nous voulons réellement donner à notre population les outils nécessaires pour un accès facile aux nouvelles technologies de communication pour nos jeunes mais également nos plus anciens.

Nous souhaitons, par ailleurs, donner à chacune et chacun la possibilité de se déplacer facilement et partout, en tenant compte de notre spécificité rurale où l'habitat est dispersé.

Conscients de la force représentée par notre jeunesse, nous voulons plus que jamais lui donner les moyens de s'épanouir chez nous.

Cet optimisme, nous souhaitons le partager avec vous à l'aube de cette nouvelle année.

Bonne année 2018 !

Jean-Jacques COTTEL, Maire de Bapaume, Président de la Communauté de Communes du Sud-Artois.



Le numérique pour tous

De plus en plus de services passent désormais par internet (impôts, carte grise, recherche d'emploi, accès à un spécialiste, recherche d'une information...). C'est pratique et rapide pour certains, source d'angoisse et de stress pour d'autres...

Heureusement, dans le Sud-Artois, des gens sont là pour vous aider !

Comme vous le savez, la Communauté de Communes du Sud-Artois porte un projet innovant autour des technologies et du numérique dans lequel chaque habitant, chaque association, chaque professionnel est associé. Pour permettre à tous de s'approprier et d'utiliser ces technologies qui changent tous les jours, la Communauté de Communes vous propose des ateliers de formation, de découverte et de création pour vous familiariser avec ces technologies : Informatique de base, outil bureautique, smartphone/tablette, internet, réseaux sociaux, création de support de communication, démarches administratives en ligne, production numérique (vidéo, son, 3D, photo...) mais aussi jeux vidéo...

Ces ateliers sont gratuits et animés par une équipe de professionnels compétents et motivés dans les 6 espaces numériques répartis sur le territoire de l'intercommunalité. Convivialité, compétences et apprentissage au rythme de chacun sont les maîtres mots des espaces numériques du Sud-Artois.

Des événements autour des technologies vous sont également proposés toute l'année, rencontre-débat sur le futur et l'innovation, compétitions de jeux vidéo, ateliers de création exceptionnels et bien d'autres encore.

Retrouvez le planning d'activités en période scolaire pour la saison de janvier à juin 2018.

	Initiation	Club info	Thématique	Accès libre
Achiet-le-Grand	Mer. 14h-16h Jeudi 17h-19h			
Bapaume	Mardi 18h-20h Mer. 14h-16h Ven. 14h-16h Ven. 16h-18h	Jeudi 18h-20h	Mer. 16h-18h	Sam. 10h-12h
Bertincourt	Mardi 14h-16h Mer. 14h-16h Jeudi 14h-16h Ven. 14h-16h	Mardi 18h-20h	Mardi 16h-18h Photo Lun. et mer. 18h-20h	Sam. 14h-16h
Bucquoy	Mardi 14h-16h Jeudi 14h-16h			Sam. 10h-12h
Croisilles	Mardi 14h-16h Ven. 14h-16h		Ven. 16h-18h Vidéo Jeudi 14h-16h	Sam. 14h-16h
Vaulx-Vraucourt	Mardi 14h-16h Jeudi 14h-16h	Mardi 18h-20h	Mardi 16h-18h SQQ Lun. et mer. 18h-20h	

Infos et inscriptions au 06 74 08 39 30
ou par mail contact-ensa@cc-sudartois.fr
Retrouvez toute l'actualité des ESPACES NUMÉRIQUES DU SUD-ARTOIS sur la page Facebook : Espaces numériques du Sud-Artois

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Les entreprises de la zone artisanale de Croisilles...

C'est en 2009 que Benoît CHEVRIER, natif de CROISILLES, se lance dans la création d'une auto-entreprise d'installation d'antennes et de paraboles, profitant ainsi du marché lié au passage à la TNT.

ECONOMIE

L'activité se développant, il décide d'élargir son domaine vers la fibre optique et il opte en 2010 pour le statut d'entreprise individuelle.

A ce jour, la SAS Benoît CHEVRIER, installée Chemin de Saint Martin, exerce sur 3 domaines d'activités :

- La fibre optique,
- L'informatique,
- Le génie civil.

L'activité **FIBRE OPTIQUE** est une spécialité importante de l'entreprise. Elle est très pointue dans ce domaine, précurseur de techniques innovantes, qui permettent une fiabilité et une rapidité d'action supérieure à la concurrence.

L'entreprise réalise la pose de la fibre avec une méthode de soufflage, soit à l'air, soit à l'eau.



Monsieur et Madame CHEVRIER, entourés de Monsieur DE REU Vice-Président en charge du développement économique de la Communauté de Communes du Sud-Artois, de Monsieur DUE, Vice-Président de la CCSA et Maire de CROISILLES, et des agents du service Développement économique.

Benoît CHEVRIER intervient dans toute la France auprès des réseaux de télécommunication, pour le raccordement des parcs éoliens... C'est d'ailleurs cette entreprise qui a réalisé le déploiement de la fibre optique sur le territoire de l'Intercommunalité.

L'entreprise dispose d'équipements performants et d'une équipe qualifiée, pour

répondre à tous types de projets, de manière autonome et en respectant les délais.

D'une seule personne en 2009, l'entreprise compte aujourd'hui 25 personnes à temps plein et 2 contrats d'apprentissage, renforcés selon les besoins de l'activité, par des contrats intérimaires.

En 2013, Benoît CHEVRIER décide d'aménager un bâtiment comprenant 3 cellules artisanales.

Ces cellules, qui sont à ce jour toutes occupées, intègrent les entreprises suivantes :

■ **HTC ELEC,**

Julien BOUSSEMERD, spécialisé en électricité générale et domotique.

■ **D2Z TEMPORAIRE,**

Michael MARCQ, spécialisé dans le balisage et la signalisation de voiries.

■ **AFDEM,**

Franck DEMOULIN, spécialisé dans les travaux publics, terrassements et espaces verts.

Monsieur CHEVRIER envisage la réalisation d'une extension de la zone, avec la création d'une nouvelle cellule artisanale disponible à la location.

La Communauté de Communes du Sud-Artois est intervenue récemment pour améliorer l'accès à la zone artisanale d'intérêt économique qui représente aujourd'hui près d'une cinquantaine d'emplois. Des trottoirs ont été créés, la voirie confortée et l'évacuation des eaux pluviales gérée par la création d'un puits d'infiltration.

Contact :

SAS Benoit CHEVRIER
4 rue de Saint-Martin
62128 CROISILLES –
06 30 88 38 51

www.benoitchevrier.fr



La mobilité au service du développement économique, de l'attractivité du territoire et de l'emploi...



Lancées le 19 septembre 2017 par Elisabeth BORNE, ministre chargée des transports, les Assises Nationales de la mobilité se sont achevées le 13 décembre 2017.

Cette consultation de tous les acteurs du territoire national va permettre de préparer, dès le début de l'année 2018, le projet de « Loi d'orientation des mobilités ».

Au cours de ces trois mois, ces Assises se sont attachées à identifier les besoins et les attentes prioritaires de tous les citoyens autour de la mobilité, en accordant une attention particulière aux transports de la vie quotidienne, aux zones rurales et périurbaines. Les usagers, les collectivités, les opérateurs, les acteurs économiques et les organisations non gouvernementales se sont réunis pour participer à l'émergence de nouvelles solutions.

C'est une thématique que la Communauté de Communes du Sud-Artois connaît bien car, avant la tenue des Assises Nationales, elle a mobilisé sur son territoire l'ensemble des acteurs sous l'impulsion de Madame THIEBAUT, Vice-Présidente en charge de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Des solutions innovantes, comme l'étude du partage de véhicules entre structures ou les mesures pour faciliter le covoiturage entre entreprises, sont en réflexion.

Le lycée professionnel Phi-

lippe AUGUSTE a été associé pour étudier le concept d'un « atelier solidaire », afin de permettre aux bénéficiaires des minima sociaux de faire réparer leur véhicule à moindre frais.

Les pistes suivies viendront renforcer les différents moyens déjà disponibles sur le territoire du Sud-Artois.

Sur le site de l'Intercommunalité : www.cc-sudartois.fr, dans la rubrique Territoire, onglet Mobilité, vous pouvez d'ores et déjà découvrir l'ensemble des dispositifs qui sont à votre disposition.

Les lignes de bus



A noter qu'une étude est actuellement en cours pour la création d'une aire de covoiturage sur le territoire, et

Les taxis



que la mobilité est également analysée au niveau du SCOTA (Schéma de Cohérence Territoriale qui réunit les in-

Les sites de covoiturage



tercommunalités de l'Artois), pour favoriser la mise en commun des ressources et faire évoluer les réflexions.

Financement BAFA/BAFD

VIE SOCIALE

Dans le cadre de l'action en faveur de la jeunesse et de son contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté de Communes du Sud-Artois (CCSA) participe au financement de 40 stages BAFA ou BAFD, Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs ou de Directeurs par an.

Pour quel public ?

Toute personne âgée de 17 ans minimum motivée et intéressée par le métier d'animateur et souhaitant s'engager à travailler l'été ou pendant les vacances scolaires dans les accueils de loisirs de la CCSA.

Quelles sont les démarches ?

La personne intéressée rédige une lettre manuscrite de demande de financement du stage BAFA ou BAFD expliquant les motivations et adressée à :

Monsieur Daniel Tabary, Vice-Président en charge du service Enfance-Jeunesse à la CCSA, 5 rue Neuve, CS 30002, 62452 Bapaume

Les personnes intéressées et ayant envoyé leur demande par écrit sont ensuite conviées à un entretien collectif suivi d'un entretien individuel. Ces entretiens permettent de sonder la motivation et la détermination des jeunes à s'engager dans ce cursus.

Les prochaines sessions d'entretien auront lieu :

- Le mercredi 24 janvier 2018
- Le mercredi 28 mars 2018
- Le mercredi 6 juin 2018

A la suite de ces entretiens, plusieurs jeunes sont sélectionnés et entrent dans notre protocole de financement. Une convention sera alors signée avec la collectivité.

Comment se passe le financement ?

1. La CCSA inscrit les futurs animateurs auprès de notre organisme formateur partenaire, l'UFCV pour leur stage de base (1^{ère} partie de BAFA). Le futur animateur paye l'intégralité du montant du stage.

2. L'animateur effectue son stage pratique (2^{ème} partie du BAFA) au sein de l'un des 7 accueils de loisirs de la CCSA en tant qu'animateur stagiaire BAFA.
3. La CCSA rembourse, à l'animateur, 70% du stage de base seulement après validation du stage pratique.
4. L'animateur peut alors passer son stage d'approfondissement (3^{ème} partie du BAFA). La CCSA participe directement auprès de l'organisme de formation pour le financement de 50% de ce stage d'approfondissement.
5. L'animateur s'engage à travailler une session estivale au sein de l'un des 7 accueils de loisirs intercommunaux en tant qu'animateur diplômé.

